Lycée des Métiers Jean Guéhenno **ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022**
18200 ST AMAND-MONTROND

FICHE D'URGENCE

- NOM de l'élève : Prénom :
- Date de naissance : Classe :
- Qualité : **INTERNE** **DEMI-PENSIONNAIRE** **EXTERNE** (Rayer la mention inutile)
- Téléphone de l'élève :

- Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

- N° sécurité sociale :
- N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone :**

Tél. domicile :
Tél. portable du père : Tél. portable de la mère :
Tél. du travail du père : Tél. du travail de la mère :
Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

EN CAS D'URGENCE, le centre 15 (SAMU) sera appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagner de sa famille. Les internes sortants de l'hôpital devront rentrer au lycée par leurs propres moyens. Il sera pris en charge par une ambulance ou un taxi. Les frais seront à la charge de la famille.

INFORMATIONS MEDICALES :
- Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

VACCINATIONS OBLIGATOIRES **:**
- D.T. POLIO :

Joindre une photocopie nominative et datée des pages du carnet de santé concernant les vaccinations ou un certificat médical les attestant.

Si l'état de santé de votre enfant nécessite un aménagement particulier au niveau de sa scolarité, la prise de repas spéciaux ou la prise de médicaments pendant le temps scolaire, vous pouvez contacter l'infirmière du lycée afin d'élaborer un projet d'accueil individualisé (PAI), ou un protocole d'urgence pour l'administration de médicaments hors présence de l'infirmière.

Tous renseignements confidentiels doivent être joints sous pli fermé à l'attention du médecin du Service de Promotion de la Santé en faveur des Elèves.